



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél. (070 - 392 44 41). Télégr.: Intercourt, La Haye.

Téléfax (070 - 364 99 28). Télex 32323.

**Communiqué**

non officiel  
pour publication immédiate

N° 91/3

Le 7 février 1991

Sentence arbitrale du 31 juillet 1989  
(Guinée-Bissau c. Sénégal)

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

Les audiences publiques au cours desquelles les Parties présenteront leurs plaidoiries dans l'affaire relative à la Sentence arbitrale du 31 juillet 1989 (Guinée-Bissau c. Sénégal) s'ouvriront le mercredi 3 avril 1991 à 10 heures dans la grande salle de Justice du Palais de la Paix, à La Haye.

\*

#### NOTE POUR LA PRESSE

1. Les audiences publiques se tiendront dans la grande salle de Justice du Palais de la Paix. Les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de leur carte de presse ou de la carte d'admission qui leur est gracieusement remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

2. Des photographies pourront être prises avant chaque audience ainsi que pendant quelques minutes au début et vers la fin de chaque audience. Pour les prises de vues (cinéma ou télévision), une autorisation spéciale sera nécessaire.

3. Dans la salle de presse (salle 5), qui se trouve au rez-de-chaussée du Palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra les plaidoiries faites devant la Cour.

4. Les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

5. M. A.Th. Witteveen, Secrétaire de la Cour (tél. 233), ou en son absence Mme N.C. El-Erian (tél. 234), se tient à la disposition des représentants de la presse pour tous renseignements.